

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
30 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 7 décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
14 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 4
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. Philippe FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR : M. LORQUET à Mme JAFFRE, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GIANNI à M. RUBIANO, Mme DARMON à Mme NORMANT.**

**ABSENT : M. KERYHUEL**

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.  
Le Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

### N°2022 -04- Tarifs communaux 2023

Le 8 décembre 2021, le conseil municipal a acté une évolution des tarifs de 5% pour l'année 2022.

Face à la flambée inédite des coûts liés aux dépenses d'énergie et au manque de lisibilité de l'inflation sur l'année 2023, la municipalité propose de maintenir les tarifs communaux 2022 pour l'année 2023, hors tarifs du secteur Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires qui feront l'objet d'une délibération spécifique avant l'été 2023 avec application au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Vu l'avis du bureau municipal du 22 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission des Finances du 28 novembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- DE MAINTENIR les tarifs communaux 2022 pour l'année 2023 hors tarifs liés au secteur Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires qui feront l'objet d'une délibération spécifique avant l'été 2023,

- D'ACTER que les tarifs communaux seront revalorisés à la hausse pour l'année 2024.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
**Pour Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE, le 8 décembre 2022**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**

